

CONTRIBUTION DU CESEC 2023-03¹

*Relative au
Rilativa à u*

Rapport d'information du Président du Conseil exécutif de Corse : Suivi des actes des instances de la Collectivité de Corse année 2022

*Raportu d'infurmazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica :
Seguitu di l'atti di l'istanze di a Culletività di Corsica*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu le " Rapport d'information du Président du Conseil exécutif de Corse : Suivi des actes des instances de la Collectivité de Corse année 2022" transmis pour information du CESEC, par Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse le 06 juin 2023 ;

Sur rapport de Patrick SALVATORINI, pour les sections ;

***U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 27 di ghjunghju di u 2023, in Aiacciu,***

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit en son article L.4422-34 que « *le président du conseil exécutif de Corse présente chaque année au conseil le bilan de l'action de la collectivité et l'informe de la suite donnée à ses avis. Sa déclaration est suivie d'un débat* ».

Le rapport d'information du Président du Conseil Exécutif de Corse relatif au suivi des actes des instances de la Collectivité de Corse (CdC), année 2022, d'une part répond à cette obligation, pour ce qui concerne le suivi des avis du CESEC, d'autre part dresse un bilan plus large du suivi des actes de l'ensemble des instances composantes de la CdC afin de rendre compte du niveau et du degré de participation des travaux de ces dernières au

¹ Adoptée à l'unanimité
Votants :44

processus d'élaboration des politiques publiques territoriales, en réponse à la sollicitation du Président du Conseil exécutif de Corse.

Le bilan 2022 des travaux du CESEC :

Aux termes des articles L.4422-36 et L.4422-37 du CGCT, « le CESEC de Corse est préalablement consulté par le président du conseil exécutif de Corse sur :

- Le projet de plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) et les projets de révision de ce plan ;
- Les projets de documents de planification de la Collectivité de Corse ;
- Les projets de délibérations définissant les politiques publiques ou portant schémas et programmes dans les domaines où les lois reconnaissent une compétence à la Collectivité de Corse ;
- Les projets de délibérations relatifs aux compétences en matière d'éducation, de culture et de langue corse ;
- Les projets de documents budgétaires de la Collectivité de Corse pour se prononcer sur leurs orientations générales.

Il donne, le cas échéant, son avis sur les résultats de leur mise en œuvre.

A l'initiative du Président du Conseil exécutif, du Président de l'Assemblée de Corse ou de l'Assemblée de Corse, le CESEC peut aussi être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet intéressant les compétences de la Collectivité de Corse en matière économique et sociale, relatif à l'avenir culturel de la Corse ou emportant des conséquences en matière d'éducation, d'environnement ou de cadre de vie. »

De plus, par un dispositif « d'auto-saisine », le CESEC peut, à son initiative, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la Collectivité de Corse en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle.

En 2022, le CESEC a tenu 11 séances plénières.

Les actes du CESEC sur saisine et auto-saisine :

- **52 avis** et **5 contributions** rendus en réponse à la saisine du Président du conseil exécutif de Corse ;
- **11 rapports transmis pour information du CESEC** ayant donné lieu à **2 avis** et **2 contributions** ;
- **09 motions** et **1 résolution solennelle**.

La typologie des avis :

- 2 avis favorables
- 34 avis favorables avec des préconisations
- 2 prises d'acte
- 13 prises d'acte avec des préconisations
- 1 avis réservé

La coopération 2022 conseil exécutif -Assemblée de Corse – CESEC de Corse :

Le **CESEC de Corse constate avec satisfaction** les actions développées par le conseil exécutif et l'assemblée de Corse afin, d'associer la société civile organisée à l'élaboration des politiques publiques, au-delà des obligations règlementaires et, de renforcer sa présence dans le paysage institutionnel :

- La saisine facultative représente 56 % des avis rendus ;
- Sa participation à différents CoPil ou conseils d'administration (CoPil Pattu pè a Ghjuventù ; CoPil égalité femmes-hommes ; Comité de Bassin ; Office foncier de la Corse ; CA Association Bastia capitale européenne 2028...) et son association à des événements plus institutionnels (Visite officielle du Lehendakari, Inigo Urkullu, Capiguvernu di u Paese Bascu ; Conférence sociale ; Session extraordinaire sur les dérives mafieuses et les groupes de travail qui s'en sont suivis ; 40 ans de l'Assemblea di Corsica...)

Le suivi des actes 2022 du CESEC de Corse :

Le **CESEC relève** à nouveau la volonté du conseil exécutif d'accorder une attention particulière à ses travaux, qui s'est traduite de la manière suivante : présentation, en commissions, des rapports de saisine ; tous les avis du CESEC sont visés dans les délibérations de l'Assemblée y compris lorsqu'ils relèvent de la saisine facultative ; la notification des avis et motions auprès des DGA, Directeurs d'agences et d'office, aux fins de prise en compte ; la restitution en session publique, en tout ou partie, de certains avis par le Président du conseil exécutif, les conseillers exécutifs et la Présidente de l'Assemblée de Corse - Avis également parfois repris par les conseillers territoriaux.

Parallèlement à cela, le **CESEC de Corse relève** également l'important travail réalisé pour améliorer et renforcer le suivi, au long cours, des travaux portés par les différentes instances de la Collectivité. L'accès à la donnée produite par ces dernières est facilité en sollicitant des outils et des espaces partagés de travail qui intègrent des éléments de suivi, sur un certain nombre d'actes. Le **CESEC de Corse constate** avec satisfaction la prise en compte de suggestions formulées dans sa contribution 2022-04, du 28 juin 2022 parmi lesquelles : intégrer les motions du CESEC de Corse et permettre que ces espaces numériques soient accessibles, de manière croisée, à l'ensemble des élus.

En outre, le **CESEC de Corse a pu suivre**, cette année encore, à partir des recueils des amendements déposés en séance et des comptes rendus in extenso des sessions, la prise en compte des préconisations formulées dans ses avis et motions.

Ainsi, nous pouvons mettre en évidence les éléments suivants :

- Avis 2022-03, Projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu : **4 recommandations** sur 4 ont été **prises en compte**. Les services ont indiqué que les préconisations du CESEC seront intégrées par l'AMO.

- Avis 2022-04, Nouveau Règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di à ghjuventù : prise en compte des **7 recommandations** du CESEC par un **travail en collaboration, a posteriori**.
- Avis 2022-05, Modalités de révision du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation : **2 recommandations** sur 5 reprises **par amendements CE** ;
- Avis 2022-14, Opération d'acquisition d'un nouveau câble optique sous-marin entre la Corse et le continent : le PCE a indiqué que l'avis du CESEC était intégré ;
- Avis 2022-18, Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2022-2023 : **1 recommandation** prise en compte **par amendement CE** et **1 recommandation** prise en compte à l'occasion d'un travail **a posteriori** ;
- Avis 2022-20, Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse – SDTAN SMART ISULA : **réponse du PCE et des services à la contribution de l'Université et aux questions posées** ;
- Avis 2022-22, Démarche de contractualisation avec les territoires : **3 recommandations** sur 5 reprises **par amendements AC** ;
- Avis 2022-25, Rapport d'activité 2021 de la CdC : **2 recommandations** sur 2 entendues **pour prise en compte a posteriori** ;
- Avis 2022-42, Proposition de convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte : **2 recommandations** sur 5 prises en compte dans le cadre de travaux **a posteriori** ;
- Avis 2022-43, Guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau : **2 recommandations** sur 6 prises en compte, respectivement, par **amendement AC** et **a posteriori**, dans le cadre des travaux sur l'autonomie.

Concernant les motions :

- Motion « Accès des familles aux personnes hospitalisées » / **demande relayée aux services par PCE et réponse** ;
- Motion « Prix des carburants en Corse » / **conférence sociale du 24 mai 2022, adoption à l'unanimité de la nécessité d'intégrer la question sociale dans le processus de négociation avec l'Etat et de solliciter, en application du principe d'adaptation législative, des mesures spécifiques consacrées à la Corse lors de la discussion et le vote du projet de loi sur le pouvoir d'achat** ;
- Motion relative à la situation en Ukraine / **Question orale 2022/01/020 posée par Santa Duval, le 31 mars 2022** et rappelant la motion du CESEC.

L'ensemble de ces initiatives mises en place a vocation à renforcer le lien démocratique inter-instances et le travail engagé doit être renforcé, notamment s'agissant du traitement des délais de saisine.

Les recommandations du CESEC de Corse pour une meilleure synergie interinstitutionnelle :

- Les délais de saisine :

Le **CESEC de Corse préconisait** dans sa contribution 2022-04 du 28 juin 2022, de pouvoir être consulté à différentes étapes de l'élaboration des rapports stratégiques. Le **CESEC de Corse est satisfait** de voir qu'il a été entendu sur cette préconisation.

En effet, une nouvelle méthode de travail proposée par le Président du Conseil exécutif de Corse entre le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse et les instances consultatives, caractérisée par une consultation préalable à l'élaboration de politiques publiques appelant des réformes profondes. C'est ainsi sur la base de ce nouveau modus operandi que le CESEC a apporté sa contribution au rapport d'orientation consacré à la politique linguistique.

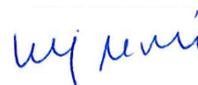
Le **CESEC de Corse espère** voir cette expérience renouvelée pour s'orienter naturellement vers ce mode de travail.

S'agissant plus particulièrement des délais de saisine, des améliorations plus significatives sont attendues afin de parvenir à respecter les termes du CGCT.

- Le suivi stratégique des avis et rapports : le **CESEC souhaite** qu'une attention tout aussi particulière soit accordée, en termes de suivi, aux rapports d'auto-saisine et **réitère** sa proposition d'un travail préalable plus spécifique avec les conseillers exécutifs directement concernés par les thématiques abordées et installer ainsi le suivi de ces travaux.

Le CESEC de Corse, conscient des avancées apportées pour améliorer la concertation entre les instances et le partage d'information, encourage la poursuite de ce travail.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI

ANNEXE

AVIS, CONTRIBUTIONS, MOTIONS ET RESOLUTIONS SOLENNELLES DU CESEC DE CORSE

AVIS 2022	
Avis 2022-01	Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2022 et régularisation au titre de la rentrée scolaire 2021
Avis 2022-02	Révision substantielle de la sectorisation du collège Fesch pour la rentrée scolaire 2022
Avis 2022-03	Projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu
Avis 2022-04	Nouveau Règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di à ghjuventù
Avis 2022-05	Modalités de révision du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
Avis 2022-06	Rapport sur les Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022
Avis 2022-07	Demande d'inscription de collections à l'inventaire réglementaire du musée : Musée maison natale Pasquale Paoli
Avis 2022-08	Organisation des Assises de l'architecture et du patrimoine
Avis 2022-09	Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes 2021
Avis 2022-10	Budget primitif pour l'exercice 2022
Avis 2022-11	Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse
Avis 2022-12	Promotion de la santé pour tous, en tous lieux, une ambition portée par la Collectivité de Corse
Avis 2022-13	Projet social et de réhabilitation de l'établissement "Notre-Dame" à Aiacciu

Avis 2022-14	Opération d'acquisition d'un nouveau câble optique sous-marin entre la Corse et le continent
Avis 2022-15	Projet de plan Territorial de prévention et gestion des déchets - Présentation pour information de l'Assemblée de Corse
Avis 2022-16	DSP maritime Corse continent 2023-2029
Avis 2022-17	Guide des Aides au Tourisme 2022-2027
Avis 2022-18	Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2022-2023
Avis 2022-19	Modification du règlement territorial des transports scolaires
Avis 2022-20	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse – SDTAN SMART ISULA
Avis 2022-21	Reconnaissance du fait urbain insulaire dans les politiques sectorielles de la CdC : orientations stratégiques, définition du territoire urbain et méthodologie de concertation
Avis 2022-22	Démarche de contractualisation avec les territoires
Avis 2022-23	CORSICAN BUSINESS ACT Une commande publique responsable au service du développement économique de la Corse
Avis 2022-24	Compte administratif de la collectivité de Corse pour l'exercice 2021
Avis 2022-25	Rapport d'activité 2021 de la CdC
Avis 2022-26	Modifications du règlement des aides pour la Culture
Avis 2022-27	Rapport Ecunomia 2030 : Révision du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
Avis 2022-28	Délibération pour le choix de gestion des Chemins de Fer de la Corse à l'issue de l'actuelle délégation de service public

Avis 2022-29	L'immersion, une stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse
Avis 2022-30	Rapport portant propositions d'adaptations législatives et réglementaires relatif au projet de loi sur le pouvoir d'achat
Avis 2022-31	Candidature de Bastia au label Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2028 : soutien à l'association "Bastia-Corsica 2028" pour l'exercice 2022
Avis 2022-32	Plan de soutien à l'investissement (PSI) 2022-2026 pour la modernisation des établissements et des services médico-sociaux dans le champ de l'autonomie
Avis 2022-33	Synthèse des contributions issues de la consultation citoyenne sur le déploiement de la 5G en Corse
Avis 2022-34	Rapport d'information sur la mobilité électrique en Corse
Avis 2022-35	Actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE
Avis 2022-36	Corse - Catalogne : coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale
Avis 2022-37	Rapport d'exécution globale de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) liant l'Etat et la Collectivité de Corse 2019 – 2021
Avis 2022-38	Conventions cadre d'objectifs et de moyens entre la CDC, l'OECE, l'ADEME, le SYVADEC et les EPCI concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés
Avis 2022-39	L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour l'année scolaire 2022/2023
Avis 2022-40	Choix des candidats retenus pour l'Appel à projets "CASA DI A LINGUA 2022-2023"

Avis 2022-41	Budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour 2022
Avis 2022-42	Proposition de convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte
Avis 2022-43	Guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau
Avis 2022-44	Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2023 et régularisation au titre des rentrées scolaires 2021 et 2022
Avis 2022-45	Règlement des aides au patrimoine
Avis 2022-46	Mécénat - Convention cadre entre la Collectivité de Corse et la Fondation du Patrimoine
Avis 2022-47	Approbation de l'avenant modificatif et de la convention d'application financière 2022 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 entre l'Etat, le Centre National du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse
Avis 2022-48	Révision du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse
Avis 2022-49	Préparation du nouveau schéma des enseignements artistiques 2023-2028 et conventionnement avec l'Etat portant sur l'éducation artistique et culturelle
Avis 2022-50	Création d'une maison de l'enfant et de la famille (MEF)
Avis 2022-51	DSP maritime 2023-2029
Avis 2022-52	Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse

CONTRIBUTIONS	
Contribution 2022-01	Rapport Maître SPADONI : Proposition de réforme législative pour une fiscalité incitative de transmission du patrimoine : lutte contre la dépossession et la spéculation ; relance de l'intérieur ; soutien à l'activité économique
Contribution 2022-02	Rapport du Professeur Wanda Mastor : Rapport sur l'évolution institutionnelle de la Corse
Contribution 2022-03	Rapport d'information relatif à l'action de la Collectivité de Corse pour l'amélioration du pouvoir d'achat : Préparation de la Conférence Sociale
Contribution 2022-04	Rapport d'information du Président du Conseil exécutif de Corse : Suivi des actes des instances de la Collectivité de Corse année 2021
Contribution 2022-05	Mesures portant amélioration du pouvoir d'achat

MOTIONS ET RESOLUTION SOLENNELLE	
Motion 2022-01	Accès des familles aux personnes hospitalisées
Motion 2022-02	Pour la généralisation de la langue corse dans les actes de la CdC
Motion 2022-03	Prix des carburants en corse
Motion 2022-04	Déclaration du CESEC de Corse relative à la situation en Ukraine
Motion 2022-05	Mise en place du prix littéraire des îles de la Méditerranée « Antigone »
Motion 2022-06	Premii di litteratura corsa è guadduresa
Motion 2022-07	Ouverture des filières bilingues dans les lycées
Motion 2022-08	Pour une reconnaissance pleine et entière de l'enseignement immersif
Motion 2022-09	Pour la valorisation des œuvres d'art de Corse
Résolution solennelle sur les dérives mafieuses	